

8

Puis-je bénéficier de simplifications douanières et fiscales à l'importation ?

Au Brésil, les coûts liés à l'importation peuvent s'avérer très lourds. La réglementation brésilienne prévoit toutefois plusieurs facilitations à l'importation telles que :

- L'**entrepôt sous douane**, qui permet à une entreprise de stocker ses marchandises importées en exonération de droits et taxes, pour une période de 24 mois maximum. Les droits et taxes d'importation ne sont dus qu'au moment du dédouanement ;
- L'**ex-tarifário**, qui permet d'importer en exonération totale ou partielle d'impôt à l'importation des produits spécifiques qui ne sont pas produits au Brésil (sans production nationale équivalente) ;
- Le **Drawback** et le **Recof**, régimes d'entrepôt industriels, qui permettent d'importer en suspension de droits des produits destinés à un processus d'industrialisation, ensuite ré-exportés ou mis à la consommation sur le marché brésilien.

9

Qu'en est-il du dédouanement du Fret Express et postal au Brésil ?

Toute marchandise entrant au Brésil par voie postale ou express dans un but commercial est soumise aux procédures de dédouanement. En-dessous de 3 000 \$ US (ou l'équivalent dans une autre monnaie), c'est le régime de fiscalisation simplifié (Regime de tributação simplificada – RTS) qui s'applique sauf demande expresse d'utilisation du régime commun.

Les marchandises sont taxées à hauteur de 60 % de leur valeur douanière (transport et assurance inclus), auxquels il faut ajouter l'ICMS (hormis pour les médicaments destinés à des personnes physiques et pour leur usage personnel, qui sont exemptés de taxe à l'importation, jusqu'au seuil de 10 000 \$ US).

Au-delà de 3 000 \$ US, les envois sont dédouanés via le régime de dédouanement normal et ce sont les droits et taxes repris à la question 7 qui s'appliquent.

10

Quelles sont les formalités pour importer temporairement des marchandises au Brésil ?

Il existe deux options :

- L'**admission temporaire** : Plusieurs régimes d'admission temporaire sont possibles. Ils dépendent de la nature mais aussi de la fonction, de l'utilisation de la marchandise importée. Les conditions et les règles d'octroi varient en fonction du régime attribué (garantie obligatoire ou non, délais ...).
- Le **carnet ATA** : Il est valable au Brésil depuis mai 2016, et pendant un an à compter de sa date d'émission.



Le Brésil n'étant pas signataire de toutes les annexes de la Convention d'Istanbul, certains biens sont exclus du champ d'application du carnet ATA.

Pour plus d'informations

Sites Internet des administrations brésiennes (liste non exhaustive)

- Receita Federal do Brasil (disponible en portugais, anglais et espagnol) : <http://receita.economia.gov.br/>
- Portail Unique du SISCOMEX : <http://www.portalsiscomex.gov.br/>
- Simulateurs de la Receita Federal : <https://www4.receita.fazenda.gov.br/simulador/BuscaNCM.jsp> et <http://portal.siscomex.gov.br/servicos/simuladores>
- Informations générales sur les importations au Brésil : http://www.mdic.gov.br/images/REPOSITORIO/secex/decex/CGIM/2017.08.21_Site-MDIC_Informaes-Gerais.pdf

Site Internet de la douane française

- Service des douanes pour la France au Brésil : <https://br.ambafrance.org/L-Attache-Douanier-pour-le-Bresil>
- Coordonnées des cellules conseil aux entreprises : <http://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises>

Site Internet EUROPA de la commission européenne

- Base de données d'accès au marché de la DG Commerce (MADB) de la DG Trade de la Commission européenne : <https://madb.europa.eu>

Service des douanes
Consulat Général de France à São Paulo
sao-paulo.dgddi@douane.finances.gouv.fr
<https://br.ambafrance.org/L-Attache-Douanier-pour-le-Bresil>



Direction générale
des douanes et droits indirects
11, rue des Deux Communes
93558 Montreuil Cedex



EXPORT

10 QUESTIONS à vous poser avant d'exporter au BRÉSIL

- Pour simplifier vos formalités douanières
- Maîtriser vos risques et anticiper vos opérations commerciales
- Développer votre activité et gagner en compétitivité à l'international



1

Quelle est l'administration en charge des questions douanières au Brésil ?

Il s'agit de la Receita Federal do Brasil (RFB).

Elle poursuit 3 objectifs :

- Assurer la collecte des impôts et perfectionner le système fiscal ;
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires et au développement de la compétitivité du pays ;
- Assurer la sécurité et la fluidité des flux internationaux de biens et de personnes.

À ce titre, elle est chargée du dédouanement des marchandises mais aussi de la lutte contre la fraude fiscale, la contrebande, le trafic de drogues ou encore la contrefaçon.

2

Existe-t-il un accord commercial avec le Brésil ?

L'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Mercosul a été signé le 28 juin 2019. Le marché commun du Sud est une union douanière rassemblant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay (la participation du Venezuela a été suspendue).

Cet accord de principe doit encore être ratifié par le parlement européen, les parlements nationaux pour certains points spécifiques et les organes décisionnels des états du Mercosul.

À terme, il permettra la disparition quasi-totale des droits de douane à l'importation dans les pays du Mercosul et donc au Brésil. Ils élimineront les droits de douane sur la viande de porc ou encore sur les produits industriels comme les voitures, les chaussures en cuir et les textiles (taxés jusqu'à 35 %), les produits chimiques (taxés jusqu'à 18 %), les produits pharmaceutiques (taxés jusqu'à 14 %), mais aussi le vin (taxé à 27 %), les spiritueux (taxés entre 20 et 35 %), l'huile d'olive et les fruits frais.

3

Comment fonctionne la nomenclature douanière brésilienne ?

Les codes tarifaires utilisés pour les déclarations en douane au Brésil et en France ne sont pas concordants. Il faut donc préalablement à toute exportation vers le Brésil définir le code tarifaire qui devra être déclaré à l'importation : c'est la nomenclature commune du Mercosul dite NCM (Nomenclatura Comum do Mercosul).

Ce code est composé de 8 chiffres : les 6 premiers représentent la classification Système Harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), les 2 derniers, la classification propre au Mercosul.

4

Comment connaître les droits de douane et autres taxes applicables au Brésil ?

Après avoir déterminé le classement tarifaire de vos marchandises, vous pouvez calculer les droits de douane et autres taxes applicables à vos produits en consultant le simulateur de la Receita Federal brésilienne accessible ici :

<https://www4.receita.fazenda.gov.br/simulador/BuscaNCM.jsp>

5

Comment savoir si ma marchandise requiert une licence d'importation (LI) ?

Au Brésil, certaines marchandises sont soumises à des licences d'importation, délivrées par des organismes publics comme :

- **L'ANVISA** : L'agence nationale de vigilance sanitaire, organisme de régulation des activités liées à la santé humaine, pour la cosmétique, les aliments ou encore les médicaments ;
- **Le MAPA** : Le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement, pour les importations des aliments d'origine animale et végétale et les fertilisants ;
- **L'IBAMA** : L'institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables, responsable pour certains produits ayant trait à l'environnement.

C'est la NCM de la marchandise qui va déterminer si une licence d'importation est requise ou non. La LI doit être présentée au moment du dédouanement. Il est conseillé de la solliciter bien en amont de toute importation, afin d'éviter tout blocage de la marchandise, voire une amende.

Pour savoir si votre marchandise est soumise à licence d'importation, consultez le simulateur : <https://www4.receita.fazenda.gov.br/simulador/BuscaNCM.jsp>

6

Qui peut dédouaner mes marchandises au Brésil ?

Au Brésil, seul l'importateur est autorisé à procéder au dédouanement de marchandises importées et à payer les droits et taxes d'importation. Toute société qui importe (ou exporte) au Brésil doit nécessairement s'enregistrer auprès des douanes brésiennes et obtenir une habilitation RADAR d'utilisation du SISCOMEX (Sistema integrado de comércio exterior).

La demande d'habilitation se fait auprès de l'administration fiscale et est accordée après un examen des capacités financières de l'entreprise.

Pour vos opérations d'importation, il vous est fortement conseillé de recourir aux services d'un commissionnaire en douane, un **despachante aduaneiro**, qui effectuera les formalités douanières pour votre compte.

- ① La liste des commissionnaires en douane agréés est disponible ici : <http://receita.economia.gov.br/orientacao/aduaneira/importacao-e-exportacao/habilitacao/despachantes-aduaneiros/despachantes-aduaneiros>

7

Quels sont les impôts appliqués à l'importation au Brésil ?

Plusieurs impôts sont appliqués à l'importation au Brésil :

— L'impôt à l'importation fédéral (ou II) :

C'est l'équivalent du tarif extérieur commun (TEC) de l'Union européenne, qui varie de 0 à 35 % en fonction des produits. Il s'applique à la valeur douanière de la marchandise, donc transport et assurance inclus.

— L'impôt sur les produits industrialisés (IPI fédéral) :

Il ne s'applique pas à toutes les marchandises et varie de 0 à 330 %. Il se calcule sur la base de la valeur douanière, donc transport et assurance inclus à laquelle s'ajoute le montant de l'II + IPI = taux IPI (%) * (valeur en douane + II)

— Le PIS/PASEP-Importation (programme d'insertion sociale) et le COFINS-Importation (contribution pour le financement de la sécurité sociale) :

Deux taxes fédérales sociales variant en fonction des produits (environ 2,1 % et 9,6 %). L'assiette de ces deux taxes est composée uniquement de la valeur douanière (transport et assurance inclus).

① $\text{PIS} = \text{taux PIS} (\%) * \text{valeur en douane (idem pour COFINS)}$.

— L'impôt sur la circulation des marchandises et services (ICMS) :

La taxe fixée par chaque état fédéré, variable de 0 à 25 % en fonction des produits (généralement autour de 17-18 %). L'assiette de l'ICMS est composée de la valeur en douane (transports et assurances inclus) et de tout autre droit, taxes et dépense douanière connexe.

① Le calcul est donc le suivant :
 $\text{ICMS} = \text{taux ICMS} \% * (\text{valeur en douane} + \text{II} + \text{IPI} + \text{PIS} + \text{COFINS} + \text{autres dépenses douanières})$

— Des taxes diverses, telles que l'**AFRMM** (additionnel de fret pour la rénovation de la marine marchande, 25 % de la valeur du fret maritime) ou encore la **taxe d'utilisation du SISCOMEX**, dégressive qui varie en fonction du nombre de produits et de la NCM déclarés.

⚠ Les produits importés peuvent également être soumis à des mesures de politique commerciale, comme les droits *anti-dumping* par exemple, qui peuvent avoir un impact fort sur leur taxation.

